

Consignes pour la passation des thèses d'exercice à compter du 2 novembre 2020

Che(è)res Collègues,

Nous sommes en période critique et nous devons toutefois faire passer des thèses d'exercice pendant la période épidémique.

Aucun système n'est idéal, et après avoir regardé ce qui est proposé dans les différentes Facultés, tenu compte de la réglementation (Code de l'Éducation), et des particularités de la Faculté Montpellier-Nîmes, l'organisation suivante est retenue pour la soutenance des thèses :

- Les soutenances **se déroulent à huis-clos** (membres du jury + impétrant)
- La préparation se fait comme habituellement :
 - pour l'impétrant : réservation de la date de soutenance, envoi du dossier
 - pour le jury : envoi des convocations par mail par le bureau des thèses, signature du PV après la soutenance au bâtiment historique après de M. Lamou.
- Le jury se réunit au bâtiment historique (salle des Actes ou amphi d'anatomie), dans le respect des règles barrières mises en place. La présence physique des membres du jury ainsi que de l'impétrant est obligatoire sur site sauf exceptions : Covid+, cas contact, personne vulnérable ou hors Occitanie.
- Lorsqu'une visioconférence doit être mise en place dans le cas des exceptions citées ci-dessus, le bureau des thèses est en charge de l'envoi des codes de connexion aux membres du jury et/ou au candidat. L'organisation de la visioconférence est sous la responsabilité du service audiovisuel de la faculté.

Afin de maintenir le caractère solennel à ce moment unique dans la vie de nos étudiants, la présence physique des autres membres du jury est requise au bâtiment historique.

En vous remerciant pour votre collaboration et pour votre investissement.

Très cordialement.

Professeur Michel Mondain